



Date de dépôt : 19/07/2024
Demandeur : POINT BAT
Pour : Isolation par l'extérieur
Adresse du terrain : 5108 MOULIN DE LA
REPUBLIQUE à POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2024/050
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 19/07/2024 par POINT BAT demeurant 242 Boulevard Voltaire à PARIS 11 (75011) ;

VU l'affichage en mairie en date du 19/07/2024 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour Isolation par l'extérieur ;
- Sur un terrain situé 5108 MOULIN DE LA REPUBLIQUE à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le 24 juillet 2024

Le Maire

Christophe DE CLERCK



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT